

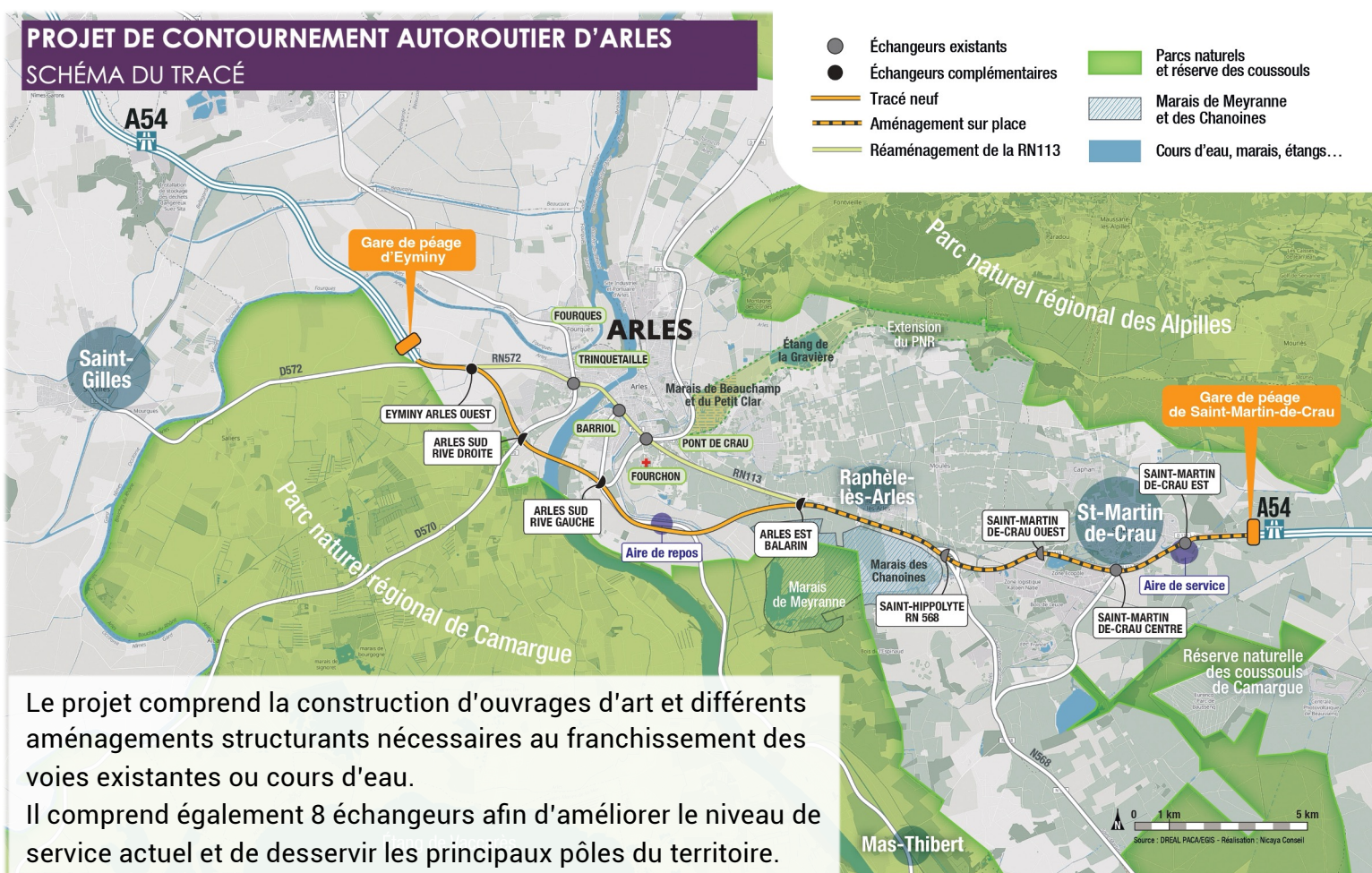
PROJET DE CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES

FICHE DE SYNTHÈSE

Le projet de contournement autoroutier d'Arles comprend **2 tronçons distincts**, dans un périmètre compris entre les gares de péages existantes de l'A54 :

- **Réaménagement sur place** de la RN 113 dans les emprises actuelles, sur 13 km
- **Tracé neuf** de 13 km entre la barrière de péage d'Eyminy et le secteur de Balarin

PROJET DE CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES SCHÉMA DU TRACÉ



Afin de répondre au **besoin de sécurité et de bonne desserte** du territoire, le programme des services du contournement autoroutier prévoit :

- Une **aire de services** à Saint-Martin-de-Crau, conçue comme une aire-quartier ouverte sur la commune et offrant les services classiques d'une aire autoroutière
- Une **aire de repos** connectée à la voie cyclable ViaRhôna à proximité des canaux d'Arles à Bouc et du Vigueirat



Le projet de contournement autoroutier poursuit plusieurs **grands objectifs**, enrichis et actualisés par la concertation et la conduite du projet depuis 2019 :

1

Améliorer la qualité de vie des riverains de la RN 113 d'Arles et Saint-Martin-de-Crau

2

Contribuer à un réseau de transport national et européen fiable, de haute qualité de service et de sécurité, au bénéfice de la connectivité multimodale des pôles économiques régionaux

3

Améliorer les déplacements du quotidien et la sécurité des usagers locaux

4

Contribuer au dynamisme socio-économique du Pays d'Arles

Principaux apports du projet :

Traffic / sécurité routière

- **Continuité autoroutière** en cohérence avec le reste de l'A54
- Env. **45 700 véh/jour** sur le contournement dont 16% de poids lourds
 - Avec réaménagement de la RN 113 : -65% de véhicules en traversée d'Arles soit 19 500 véh/jour dont 500 poids lourds
 - Transit interdit en traversée d'Arles + convois exceptionnels sur l'autoroute : 90% du transit reporté sur le contournement
- **Meilleures caractéristiques de route** : équipements sécuritaires, meilleure gestion des incidents, bande arrêt urgence, reprise échangeurs, accès secours, ...
- Aménagement de l'**aire de services** de Mas de Paul et l'**aire de repos** des canaux
- **5 tués et 15 blessés** sur la routé évités, comparativement à une situation sans projet

Milieux naturels

- **Évitement des grands ensembles naturels** (Camargue / Alpilles / Coussouls de Crau) et **milieux naturels les plus sensibles** (marais / laurons)
- Maintien des **corridors écologiques existants**, création d'une **transparence écologique** (passages à faune, portiques à chiroptères...) et **plantations de haies**

Acoustique

- **13 500 personnes** à l'ambiance sonore très significativement améliorée en traversée d'Arles
- **1 750 bénéficiaires** des protections acoustiques sur Arles
- **850 bénéficiaires** de l'écran acoustique de Saint-Martin de Crau

Gestion de l'eau

- **Itinéraire hors d'eau** en cas de crue du Rhône
- **Amélioration de la situation du territoire vis-à-vis des risques de pollution**
- **Gestion des eaux issues de l'infrastructure améliorée** : contribution à la pérennisation du système d'irrigation et à la résilience de l'alimentation de la nappe de la Crau

EFFETS DU CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES Pour l'ensemble du linéaire du projet

Qualité de l'air

- Réduction des émissions de polluants et de l'exposition des populations aux risques sanitaires :
 - **600 habitants** sous le seuil réglementaire d'exposition au dioxyde d'azote à horizon 2028 → 20 µg/m3
 - **1 400 habitants** sous le seuil réglementaire d'exposition au dioxyde d'azote de 15 µg/m3 à horizon 2048

Paysages

- **Projet paysager ambitieux** (plus-value environnementale) : bosquets, arbres, haies, ...
- **Traitement paysager et architectural** du franchissement par viaducs du Rhône / des canaux, du secteur du Pont Van Gogh, de l'aire de service et du canal de la Chapelette

Socio-économie locale

- **Amélioration de l'accessibilité / connectivité des entreprises du territoire** : secteurs portuaire et logistique, réseau autoroutier adjacent au GPMM et à la ZIP de Fos, desserte de Saint-Martin-de-Crau, ...
- **Optimisation du système d'échanges et de desserte du territoire** : rétablissement de chemins / voies, mobilités en faveur des modes actifs, renforcement d'accessibilité pour les visiteurs touristiques
- Condition pour que la Ville d'Arles réalise ses **projets d'aménagement urbain et de mobilité** (contraints par la RN 113)
- Développement d'un « **effet d'agglomération** » : revitalisation sociale et économique de l'agglomération arlésienne, réponse aux enjeux démographiques et de lutte contre l'étalement urbain
- **Développement de l'emploi** : 4 000 emplois directs / an + 3 300 emplois indirects / an

Plus d'informations : <https://www.contournementarles.com/>

